

Publié le 4 août 2021.
Dernière modification : 16 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MARITIME DE TRANSPORTS COLONIAUX filiale de la [Compagnie marseillaise de Madagascar](#)

Compagnie des Chargeurs Coloniaux
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1921)

Rouen, 19 mai. — Sous cette dénomination et sous les auspices de la Cie Marseillaise de Madagascar, de la Cie des matières premières coloniales et de MM. Leroux et Heuzey, armateurs à Rouen, se constitue actuellement une société anonyme qui aura pour objet l'exploitation de lignes de navigation. et notamment d'une ligne régulière sur Madagascar, La Réunion et Maurice, ainsi que toutes opérations s'y rattachant.

Le siège est provisoirement à Rouen, 27 *bis*, rue de Buffon.

Le capital serait fixé à 5 millions en actions de 1.000 fr., sur lesquels 1.200.000 fr. sont déjà souscrits par les sociétés fondatrices.

Compagnie maritime de transports coloniaux
(*La Journée industrielle*, 18 janvier 1922)

La première assemblée constitutive s'est tenue hier, sous la présidence de M. Besson, fondateur.

Cette société, dont le siège est 94, rue Saint-Lazare, est constituée au capital de 1.250.060 francs, divisés en 3.500 actions de 500 fr et a pour objet le transport des produits de toutes sortes entre la métropole et les colonies, et, plus particulièrement, à l'origine de la société, avec les pays de l'Afrique-Orientale Française, Zanzibar, Madagascar, Réunion, etc.

M. André Pretot, nommé commissaire aux apports, a été chargé de faire un rapport qui sera lu à la prochaine assemblée.

Compagnie maritime de transports coloniaux
(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1922)

La première assemblée constitutive s'est tenue le 17 janvier, sous la présidence de M. Besson, fondateur.

Cette société, dont le siège est, 94, rue Saint-Lazare, à Paris, est constituée au capital de 1.750.000 francs — et non de 1.250.000 franco comme une erreur typographique nous l'a fait dire hier — divisé en 3.500 actions de 500 francs Elle a pour objet l'étude et l'industrie de tous services maritimes ou fluviaux sur tous les points du monde et notamment en France et ses colonies ou pays de protectorat, ainsi que toute entreprise de batellerie, d'acconage, de construction, armement, affrètement, commission, transit; la construction, l'achat, la vente la location de navires de commerce.

M. André Pretot, nommé commissaire aux apports, a été chargé de faire un rapport qui sera lu à la prochaine assemblée.

Compagnie maritime de transports coloniaux
(*La Journée industrielle*, 18 février 1922)

Nous avons annoncé la formation de cette société anonyme pour l'étude et l'industrie de tous services maritimes ou fluviaux, ainsi que toutes entreprises de batellerie, d'aconnage, de construction, d'armement, de commission et de transit, dont le siège est à Paris, 94, rue Lazare, et le capital de 1.750.000 francs.

La deuxième assemblée constitutive, tenue récemment, a nommé, comme premiers administrateurs : MM. Léon Besson, négociant, 49, rue Grignan, à Marseille ; Jules Auber, docteur en médecine, à Paris, boulevard Saint-Michel, 111 ; Adrien Artaud ¹, négociant, à Marseille, rue Paradis, 56 ; Olivier du Boullay, industriel, à Rouen, quai du Havre, 13 ; Maurice Heuzey, armateur, à Rouen, rue de Buffon, 27 *bis* ; Paul Roubaud, négociant, à Marseille, rue Grignan, 49 ; Robert Vimont-Vicary, armateur, à Marseille, rue Breteuil, 16, et Georges Zafiropulo, industriel, à Marseille, cours Pierre-Puget, 73.

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mars 1922)

Compagnie Maritime des Transports Coloniaux — Cette société appelle le 2^e quart du capital soit 125 francs par action pour le 31 mars courant.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8163)
(*La Dépêche coloniale*, 17 août 1923)

Chevaliers

Roubaud (Alexis-Paul-Émile), directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar à Marseille ; 1 an 15 jours de services militaires, 3 campagnes de guerre. Entré à la Compagnie marseillaise en 1898. Nommé directeur depuis 1908. Administrateur de la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar. [Administrateur de la Compagnie maritime de transports coloniaux](#) et de nombreuses sociétés coloniales. Membre du comité d'organisation et du jury. Services exceptionnels rendus à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

[HAVRAISE PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION À VAPEUR](#)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1924)

Les contrats avec la Société des services contractuels des Messageries Maritimes pour l'affrètement des vapeurs *Ville-de-Metz*, *Ville-de-Strasbourg* et *Ville-de-Verdun*, ainsi que celui passé avec la Compagnie maritime de transports coloniaux pour la location des deux navires *Malgache* et *Bourbonnais*, se poursuivent normalement.

¹ Adrien Artaud (1859-1935) : grossiste en vins à Marseille, personnalité influente. Voir [encadré](#). Du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar.

Compagnie maritime des transports coloniaux
(*La Journée industrielle*, 17 mai 1933)
(*La Dépêche coloniale*, 17 mai 1933)

L'assemblée tenue le 15 courant, a approuvé le rapport de liquidation.
La liquidation de la société se trouve ainsi définitivement réalisée.
